



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUILLET 2023 À 9H00, DANS LA SALLE MUNICIPALE D'ENTRELACS.

1. Ouverture de la réunion

La réunion ouvre à 9h05, avec quelques mots d'accueil du président, Daniel Hodder.

2. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il y a quorum, avec plus de vingt personnes présentes. Sur proposition de Norman Kanemy, secondé par François Henri, l'ordre du jour est adopté.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022

Après une modification mineure proposée par Norman Kanemy, sur proposition de Ric Garland, secondé par David Webb, le procès-verbal est adopté.

4. États Financiers

La trésorière, Christine Chartier, donne un rapport détaillé sur les finances de l'ADLIE. Pour l'année 22-23, il y a 19,198.77 de revenus, et 20,304.57 de dépenses, donnant un déficit de 1104.80 pour l'année. Les avoirs de l'ADLIE passent de 21,031 à 19,926.

5. Rapport du CA sur les activités de l'année 2021-2022

Alain Trudeau fait une présentation des faits saillants de l'année :

a) La consultation menée par l'ADLIE et la Fondation Wexford

Elle a porté sur les sujets suivants : la tarification des vignettes pour les non-résidents d'Entrelacs, la mise en place d'une patrouille nautique, et la protection environnementale des milieux sensibles que sont les baies et chenaux peu profonds du lac des Îles.

Au total, 105 personnes ont répondu au questionnaire. C'est un excellent résultat et cela démontre à quel point les membres se soucient de la santé de leur lac.

L'appui des membres aux pistes suggérées était entre 88 % et 95 %, selon la question.

b) Rencontres entre la municipalité d'Entrelacs et l'ADLIE

Les rencontres ont porté sur une présentation du sondage réalisé auprès des membres de l'ADLIE, une discussion entourant la mise en place d'un nouveau code d'éthique et l'obtention des statistiques entourant l'émission des vignettes pour l'été 2022. À la suite de ces rencontres, la municipalité a effectué les modifications requises pour maintenir une tarification journalière des vignettes pour les non-résidents et la municipalité fera des patrouilles nautiques pendant les périodes d'affluence.

Du côté de la réglementation environnementale des zones sensibles, les représentants municipaux sont ouverts à la possibilité de réglementer davantage afin de protéger les zones sensibles du lac des Îles et d'installer de nouvelles bouées. À cet égard, les élus demandent à l'ADLIE de faire une proposition cartographique quant à la localisation de ces bouées. La municipalité a communiqué à l'ADLIE les statistiques entourant l'émission des vignettes pour l'été 2022.

La collaboration entre la municipalité d'Entrelacs a conduit à la mise en place d'un nouveau code d'éthique élaboré en collaboration avec l'ADLIE, les associations du lac Patrick (APELP) et du lac Pauzé (APLP).

c) Inventaire des bandes riveraine

Quelques faits saillants de la caractérisation des rives réalisée l'été passée ont été communiqués. Le rapport complet est sur le site de l'ADLIE et une présentation a été faite suite à l'assemblée.

d) Activité d'identification des plantes aquatiques

Avec l'aide de la CARA, une activité d'identification des plantes aquatiques a eu lieu en juillet 2022. Résultats : 8 espèces de plantes émergées; 7 espèces de plantes submergées; 5 espèces de plantes flottantes; et 0 plante aquatique exotique envahissante, comme le myriophylle à épi.

e) Poursuite de l'étude portant sur le plongeon-huard

La phase 1 (2021) et la phase 2 (2022) sont maintenant complétées ; la phase 3 portant sur l'étude sur le terrain du plongeon-huard sera complétée en 2023.

f) Ensemencement du lac des îles en 2023

Grâce à la générosité de nos commanditaires et de la municipalité d'Entrelacs, plus de 1 000 truites mouchetées ont été déversées dans les eaux du lac des Îles. Alain Trudeau remercie les commanditaires : *Chantal Riopel* du Centre de rénovation Réal Riopel d'Entrelacs; *François Clément* de Chalets Évasion d'Entrelacs; *Yann H. Rouault* du centre d'Orthodynamie d'Entrelacs ; *Samuel Larocque* des Constructions S. Larocque de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson; *Jean Valois* des Entreprises Jean Valois et Fils (Monsieur Vide-Tout) de Chertsey.

g) Analyse de l'eau du lac

Depuis au moins 60 ans, des tests d'eau sont effectués au lac des Îles. Il y a environ 150 points d'échantillonnage incluant les ruisseaux et la rivière Jean-Venne; annuellement, 80 prélèvements sont faits en alternance : points pairs une année et points impairs l'autre année.

Depuis 1990, l'ADLIE publie une carte et un tableau des résultats. La carte est disponible sur le site Web.

Au début, la qualité de l'eau s'est améliorée mais en raison des étés chauds, des faibles pluies et de l'utilisation accrue du lac, la qualité de l'eau a connu une baisse au cours des dernières années. On peut s'inquiéter lorsque qu'un échantillon dépasse la norme de 4 fécaux ou de 20 totaux.

h) Tests de transparence et de qualité de l'eau

Dans le cadre des travaux du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) depuis plus de 14 ans, l'ADLIE procède 8 à 10 fois par été à des tests de transparence de l'eau à 4 endroits différents ; 3 fois par été, à des tests de qualité de l'eau, toujours au même endroit.

Les résultats démontrent que la transparence enregistrée est bonne, mais on voit un léger déclin. En 2022, la transparence de l'eau était à 6,6 mètres.

i) Programme de vidange des fosses septiques

Il y a 3 sessions par année avec une quinzaine d'inscrits par session. Les inscriptions se font sur le site web. Des fosses en bon état sont l'élément crucial pour le maintien de la qualité de l'eau ; on recommande une vidange aux deux ans (résidants toute la semaine) ou aux quatre ans (fins de semaine).

J) Programme de ramonage des cheminées

Une nouveauté cette année, avec une dizaine d'inscrits. La municipalité recommande qu'une cheminée utilisée régulièrement soit ramonée annuellement.

k) Activités à venir : Analyse de l'eau privée

L'analyse aura lieu le 6 août de 13 h à 15 h. Il y a une analyse de base (fécaux et totaux), avec un tarif de \$20 pour les membres inscrits avant le 5 août, et de \$30 autrement. Pour une analyse plus profonde (streptocoques aussi, 4 tests en tout) le coût est de \$40 pour les membres inscrits avant le 5 août, et de \$50 autrement.

l) Activités à venir : souper de l'ADLIE

Le souper aura lieu le 19 août 2023 à partir 17 h 30, au Chalet des Loisirs situé au 151, rue Cartier, Entrelacs. Les Calédoniens de Sainte-Agathe serviront des pizzas cuites directement du four à bois accompagnées de salades. Un service de bar payant sera disponible pour ceux qui le désirent. Le coût sera de 25 \$ par personne, avec une inscription à partir du site WEB de l'ADLIE.

6. Perspectives pour l'année à venir

France Piotte nous a fait part de quelques priorités pour l'année à venir :

- Poursuivre notre campagne de recrutement de nouveaux membres
- Créer des comités de travail impliquant la participation des membres de l'ADLIE, par exemple, une vigie sur les plantes aquatiques, notamment, les plantes exotiques

envahissantes ou l'identification des zones des milieux sensibles que sont les baies et les chenaux peu profonds

- Évaluer la possibilité de créer une association regroupant plusieurs associations de lac d'Entrelacs et peut-être même du bassin versant.

7. Mot de la mairesse

La mairesse d'Entrelacs, Mme Sophie Galarneau, nous a brièvement entretenu sur les priorités de la municipalité, dont plusieurs entrecourent très bien celles de l'ADLIE.

8. Questions

L'auditoire avait quelques questions dont :

- 1) Combien de résidents prennent leur eau potable du lac. (Rép. : difficile à savoir, car ça ne fait pas partie des informations divulguées à l'ADLIE.)
- 2) Plusieurs questions assez techniques sur l'analyse de l'eau, auxquelles Norman Kanemy a répondu.
- 3) Une demande plutôt, aux autres membres de l'ADLIE, de respecter les limites de vitesse et même de ralentir à l'approche des lieux de nidification, en particulier des huards
- 4) Une plainte à propos de la qualité de l'eau aux abords de la rivière Jean Venne (installations sanitaires vétustes ou mal entretenues). Ce sera un sujet d'action pour l'ADLIE.
- 5) Quelle est la capacité du lac pour les bateaux de plaisance ? Plusieurs réponses font état des difficultés de l'analyse.

9. Présentation du code d'éthique

Il y eut une brève présentation du code d'éthique, résultant de la collaboration de l'ADLIE et des autres associations de lac de la municipalité, ainsi que de la municipalité elle-même.

Le code se développe selon les axes suivants :

- Pour un développement durable
- La sécurité avant tout
- La vie ensemble dans le respect de chacun

Il est disponible en ligne.

10 a. Modification des lettres patentes

Présentement les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants :

L'Association du Lac des Îles d'Entrelacs a pour but de promouvoir, protéger, favoriser, développer la qualité de l'environnement du lac des îles d'Entrelacs et d'en défendre l'intégrité pour y assurer la meilleure qualité de vie possible.

Dans le but de mieux aligner les lettres patentes aux activités de l'ADLIE, il est proposé de remplacer cette section des lettres patentes par :

L'Association du Lac des Îles d'Entrelacs a pour but, dans l'intérêt du public, de protéger l'environnement du lac des Îles en contribuant à la conservation et à la restauration des écosystèmes et de la biodiversité à long terme en exécutant un programme régulier de tests de l'eau du lac des Îles et des eaux privées;

En offrant des formations favorisant le développement de la qualité de l'environnement du lac des Îles;

En organisant des campagnes d'information faisant la promotion de la protection de l'intégrité environnementale du lac des Îles pour y assurer une meilleure qualité de vie.

La proposition a été faite par Henriette Galarneau, secondée par Jacques Côté. Le vote a été demandé, et fut unanime en faveur.

10 b. Statut de membre associé

Nos dossiers de membres comprennent les courriels de deux résidants d'un même endroit. Plusieurs membres ont demandé que les communications de l'ADLIE soient envoyées aux deux adresses, ce qui sera fait. De même, la participation aux activités de l'ADLIE est ouverte aux deux personnes, et ce sans cotisation supplémentaire.

Pour les troisième, quatrième, etc. personnes d'un même foyer il est proposé de créer un statut de membre associé.

Les membres associés :

- Doivent avoir comme adresse au Lac celle d'un membre régulier,
- Recevront les communications de l'ADLIE,
- N'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale
- Et pourront s'inscrire aux activités.

La cotisation initiale serait de 5\$, essentiellement pour défrayer les coûts administratifs. Adopté à l'unanimité.

11. Élection des membres du conseil d'administration

Les règlements de l'ADLIE prévoient 11 administrateurs, siégeant chacun pour un mandat de deux ans, renouvelables au gré de l'Assemblée.

Les membres élus en 2022 (et qui sont donc membres du CA pour une année de plus) sont :

Bernard Gagné
Daniel Hodder
Norman Kanemy
France Piotte

Il y a donc sept postes libres. Parmi ceux élus il y a deux ans les six personnes suivantes se sont représentées cette année:

Bruce Calhoun
Christine Chartier
Jacques Hurtubise
Diane Lavoie
Alain Trudeau
Nancy Wright

Après une demande à l'assemblée pour savoir s'il y avait d'autres candidatures, ces six personnes ont été élues par acclamation.

13. Levée de l'assemblée à 10h50

Après la levée de l'assemblée, France Piotte a fait une présentation du rapport sur la caractérisation des rives.